



# 16e salon d'art Just'Aquarelle

## FICHE D'INSCRIPTION RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### IDENTITÉ DE L'ARTISTE

NOM : .....

Prénom : .....

Nom d'artiste si existant : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

### LES ŒUVRES

• Titre de l'œuvre : .....

Format : .....

Prix : .....

• Titre de l'œuvre : .....

Format : .....

Prix : .....

• Titre de l'œuvre : .....

Format : .....

Prix : .....

• Titre de l'œuvre : .....

Format : .....

Prix : .....

• Titre de l'œuvre : .....

Format : .....

Prix : .....

## RÈGLEMENT

- 1 – Ce salon est réservé à tous les artistes professionnels ou amateurs qui utilisent l'aquarelle uniquement. Nous vous rappelons que notre salon d'art « Francis CHEDOZEAU » du mois d'octobre accueille les artistes dans les techniques de peinture à l'huile, acrylique, sculpture, techniques mixtes, dessin et pastel . Nous nous réservons le droit de limiter les participants, dans l'éventualité d'un trop grand nombre de candidatures. La qualité des œuvres et leur présentation sont aussi un critère de sélection en cas de dépassement des places disponibles.
- 2 – Les copies de peintres célèbres sont autorisées, à condition que cela soit noté sur la fiche d'inscription, ainsi que sous le tableau pendant toute la durée de l'exposition.
- 3 – Le droit d'inscription est de 15 €, pour deux faces de grille d'exposition, ce qui représente une surface utile de 2 m x 1,50 m environ.  
Chèque joint au bulletin d'inscription et libellé à l'ordre de l'ASCM.  
Nous ne demandons aucune participation sur les ventes, toutefois, il est demandé aux artistes de signaler leurs ventes aux membres de la commission afin de les noter pour le bilan de l'exposition.
- 4 – **Veillez joindre la photo par mail uniquement à [servicecom@stjust34.com](mailto:servicecom@stjust34.com)** d'une de vos œuvres qui sera exposée afin d'illustrer le catalogue.
- 5 – Afin d'éviter toute erreur au catalogue, nous vous demandons de remplir la fiche d'inscription avec soin (écriture très lisible, en majuscule éventuellement). Vous pouvez également l'envoyer par mail à [servicecom@stjust34.com](mailto:servicecom@stjust34.com)
- 6 – Toutes les œuvres devront avoir un système d'accrochage et comporter au dos le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre et le prix de vente.
- 7 – Afin d'avoir le temps de préparer le catalogue et d'organiser au mieux cette exposition, **les fiches d'inscription devront être retournés avant le 29 avril 2022.**
- 8 – **Les œuvres devront être déposées à la salle René Valette le JEUDI 5 MAI entre 14h et 19h** et seront mises en place par les membres de la commission culturelle.
- 9 – **Le vernissage aura lieu le SAMEDI 7 MAI à 18h30**, au cours duquel seront remis les prix du Jury.
- 10 – **Le décrochage des œuvres aura lieu le DIMANCHE 15 MAI** à partir de 18h à la fermeture du salon.
- 11 – Les exposants qui ont déjà été invité d'honneur à notre salon seront hors concours pendant 3 ans avec annotation par nos soins sous leurs œuvres « HORS CONCOURS – INVITE D'HONNEUR SALON (année) ».
- 12 – Les exposants qui ont reçu un prix l'année précédente seront mis hors concours pendant 3 ans avec annotations par nos soins sous leurs œuvres « HORS CONCOURS – PRIX DU JURY SALON (année) ».
- 13 – Nous prendrons le plus grand soin des œuvres exposées, cependant, nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, d'incendie ou de détérioration de quelque nature que ce soit, durant ce salon.